ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw
UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl
ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog

Bruxelles, le 9 novembre 2016

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB du 08 novembre 2016

Personnes présentes :

ABIHH	Anne Bennert
ACN	Paul Sonkes, Geoffroy Berckmans, Kathy Delabye
AFISO	Myriam Pietroons
AISPN	Samuel Meert
AUVB-UGIB-AKVB	Deniz Avcioglu, Wouter Decat
FIIB	Meidhi Dallaturca
FNBV	Duthoo Katrien, Jet Van Hoek
GIFD	Nadine Chard'homme
KPVDB	Josiane Fagnoul
MEDERI	Christine Van Cante
NVKVV	Ellen De Wandeler, Marc Koninckx, Magda Vermeulen, Kris Vaneerdewegh, Koen Balcaen
VBVK	Julien Librecht
VVOV	Monique Van Hiel
VVVS	Door Lauwaert

Personnes excusées :

ABISIMER	Martine Van Basselaere,
AFISCEP	Maria-Pia Delconte
ASTER	Isabelle de la Charlerie
BVPV	Daniel Schuermans
BELSECT	Filip De Somer
COMPAS	Anne-Marie Solé
FNBV	Stephanie Blontrock, Liesbeth Van Heck,
FNIB	Alda Dalla Valle
NVKVV	Hendrik Van Gansbeke

Ordre du jour

1. Approbation et suivi du PV du 11 octobre 2016
2. PV du rencontre structurel du 25 octobre entre l'AUVB-UGIB-AKVB et le cabinet De Block ; (thème : Réflexions sur la révision de la législation concernant l'exercice des professions des soins de santé (conférence du 28 Septembre, 2016 – info sur: www.AR78.be))
3. Suivi bureau de communication
4. Point supplémentaire ajouté le 8 novembre - Courriers :
    - Questions concernant les primes des titres et qualifications particulières
    - Economies budgétaire
5. Compte-rendu des chambres

    a. Chambre Néerlandophone

    b. Chambre Francophone

    c. Chambre Germanophone
6. Nouvelles des commissions et groupes de travail : CFAI, CTAI,…
7. Informations :

    a. l'Europe : EFN

    b. La Réponse de la ministre De Block à notre lettre du 12 Avril, 2016, sur la 'prévision de la force de travail infirmière dans le secteur de la santé : Groupe de Travail « Infirmiers » de la Commission de Planification "offre médicale".

    c. …
8. Divers

Déroulement

Ouverture de la séance à 18h45 par le Président. Demande qu'un point supplémentaire soit ajouté (au point 5) après le point sur le bureau de communication.

1. Approbation et suivi du PV du 11 octobre 2016

Le PV est approuvé avec les points suivants en remarques ;

- L'ABIHH rappelle que son intervention concernant sa demande de soutien à l'UGIB pour que l'IFIC modifie sa classification et reconnaisse l'infirmier hygiéniste (aujourd'hui classification 17) comme un cadre intermédiaire (classification 19) n'a pas été repris dans le PV du 11 octobre 2016.

L'ABIHH rappelle que légalement, l'infirmier hygiéniste doit être un cadre infirmier. Le Président, Marc Konincks, avait marqué son accord de soutien pour un courrier qui serait réalisé avec la NVKVV.

- La NVKVV demande que sa remarque fait lors du CA du 11 octobre 2016 sur le fait que la Président de l'AUVB-UGIB-AKVB est neutre soit bien repris dans le PV.

Le PV sera modifié et envoyé aux membres.

2. **PV du rencontre structurel du 25 octobre entre l'AUVB-UGIB-AKVB et le cabinet De Block ; (thème: Réflexions sur la révision de la législation concernant l' exercice des professions des soins de santé (conférence du 28 Septembre, 2016 – info sur: www.AR78.be))**

Présent du cabinet de la ministre de la santé ; Tom Goffin (juriste), Docteur Koen Vandewoude, Sonja Vertriest.
Nous avons envoyé l'ordre du jour à l'avance au cabinet. Ils nous ont demandé pour cette réunion de nous canaliser sur la réforme de l'AR n°78.
Nous avons présenté un PPT (voir annexe) en néerlandais et en français, contenant les questions et commentaires envoyés par les asbl membres.
L'accueil du cabinet était positif. Ils ont montré une belle ouverture et de l'intérêt vers le monde infirmier.

Le cabinet nous a informé que la majorité des remarques sur le site www.ar78.be venaient des infirmiers.

Nous avons demandé :

- Qu'est-ce que le mot « infirmier » signifie tel qu'il est cité dans la réforme ? Brevet, bachelier, brevet & bachelier, HCA (Health Care Assistant) ?
  Pour l'instant le mot « infirmer » entend « infirmier » donc il n'y a pas de différence entre le brevet et le bachelier. Ce n'est pas un HCA.
- Est-ce qu'ils ont reçu une réponse à leur question adressée à l'Europe ?
  Toujours pas de réponse.
- Qu'est-ce qu'un HCA ?
  Un HCA n'est pas un infirmier. N'a pas de lien de subordination avec l'infirmier et a des actes autonomes.
- Il n'y aura plus d'aides-soignantes. Les droits acquis restent.
- En ce qui concerne les primes et spécialisation, puisque la formation n'a pas changé, comment décliner les spécialisations ?
  Les primes seront payées autrement, le mieux est d'interroger Madame Sylvia Van Meirvenne qui est plus au courant du sujet. Koen Vandewoude nous propose d'écrire un courrier vers le cabinet et vers l'IFIC exprimant nos préoccupations.

- Pour les 2 « filières », c'est aux ministres de l'enseignement de veiller à ce que les formations soient conforme aux Directives Européennes.

Le cabinet a proposé spontanément de nous revoir le 7 décembre 2016 pour discuter des points à l'OJ qui n'ont pas pu être abordés.
Les chambres ne doivent pas se réunir avant cette rencontre structurelle puisque l'OJ est déjà préparé.
Le cabinet nous a demandé un dossier pour le 30 novembre. Le PPT présenté au cabinet sera envoyé aux membres par les coordinateurs demain (le 9 novembre). S'il y a des réactions pour des points qui n'ont pas été abordés dans le PPT ils peuvent être envoyé aux coordinateurs afin de compléter le dossier.

3. Suivi Bureau de communication

Les Asbl choisi pour passer les interviews téléphoniques sont ; l'acn, FNBV, FNIB, NVKVV, KPVDB, VVOV, AFISO, VBVK, VBZV, ASTER, et BVNV.

Les 8 personnes proposées pour la création du Messaging sont ; Geoffroy Berckmans, Kathy Delabye, Maria-Pia Del Conte, Yves Mengal, Josiane Fagnoul, Katrien Duthoo (remplacé par Jet Van Hoek), Hendrik Van Gansbeke et Daniel Schuermans.

Ces personnes vont créer les caractéristiques communes des différentes asbl pour en faire les forces de l'AUVB-UGIB-AKVB. Déterminer l'identité de l'UGIB, le fil conducteur de notre vision, ce que nous voulons communiquer. Ceci sera la base pour la création des documents de l'UGIB et de ses points d'actions.

La NVKVV fait remarquer qu'il est aussi important de souligner ce qui peut faire l'expertise propre de chaque asbl, sa spécificité et ses connaissances.

Un de membres ajoute qu'il est important de penser aux enseignants et aux sages-femmes. Il est important d'inciter les collègues à devenir membre, si nous sommes plus nombreux nous serons plus fort et nous pourrons être un meilleur porte-parole.

4. Courriers

En tant que président de l'AUVB-UGIB-AKVB, Marc Koninckx, souhaite mettre l'accent sur le fait qu'il est le responsable définitif et que tous les membres du CA sont co-responsables de ce qui part de l'AUVB-UGIB-AKVB. La responsabilité ne porte pas que sur le côté financier mais aussi sur ce que nous annonçons. C'est une responsabilité commune.
Si un courrier est envoyé sans que le Président soit au courant du contenu et qu'il est interpellé à ce sujet par des personnes extérieur comment pourrait-il réagir ?

En ce qui concerne les courriers fédéraux, comme indiqué dans le ROI, le contenu doit être signalé au CA et être envoyé avec la signature du Président et de la Vice-Présidente.

En ce qui concerne les dossiers régionaux, le CA ne peut pas empêcher les décisions d'une des chambres mais le contenu doit être signalé au CA. Si c'est un courrier au nom de l'UGIB, il doit être signé par le Président de l'AUVB-UGIB-AKVB et par le président de la chambre concerné.
Ici, il y avait deux courriers que la Chambre Francophone souhaitait envoyer mais les courriers n'ont pas été communiqué au CA. Il est rappelé à la Chambre Francophone qu'elle doit d'abord présenter ses projets au CA. Le Président demande à la Chambre Francophone de respecter le ROI. C'est un sujet qui doit être discuté avec la Présidente de la Chambre Francophone. En l'absence de la présidente de la Chambre Francophone, les discussions sur le sujet est remis au prochain CA.

Un des membres rappel qu'il y aura bientôt un nouveau Président et que ce poste doit rester « attrayant ». Si chaque chambre fait ce qu'il veut il faut que quelqu'un prenne les responsabilités. Le CA doit être informé. Cela doit être dans l'OJ de l'UGIB.

Il y a deux lettres qui portent sur des matières fédérales que la Chambre Francophone souhaitait envoyer.

a. *Questions concernant les primes des titres et qualifications particulières*

Lors de la rencontre structurelle avec le cabinet, Koen Vandewoude nous a conseillé d'adresser nos questions à Madame Sylvia Van Meirvenne qui connait bien le dossier. Il s'agit d'un dossier employeurs-employé, le cabinet n'y peut rien.
Ce sujet est un sujet fédéral. Est-ce que les membres du CA sont d'accord pour l'envoie de ce courrier ?
La NVKVV dit que c'est un bon début mais qu'il y aurait encore beaucoup de points à ajouter à cette lettre. Il faut y intégrer tous les problèmes. Ils ont l'impression que l'IFIC cafouille avec les choix, les structures et stratégies actuelles. Il est important pour la NVKVV de bien préparer cette lettre car il ne pourra être envoyé qu'une fois.
La VVOV signale que c'est peut-être mieux de rencontrer la personne que d'écrire un courrier.
Il serait peut-être intéressant d'inclure Sonja Vertriest à cette rencontre, voire même d'inviter les deux dames à un CA de l'UGIB. Nous pouvons faire une demande de rencontre urgent et les inviter au CA de décembre.
Pour faire une présentation il faut des personnes qui connaissent bien le sujet et qui aient des bonnes compétences. Il faut des experts et lister nos questions et problèmes. Ce serait bien qu'il y ait des personnes bilingues.
La VBVK signale qu'un de leur membre connait bien le sujet. Ils vont lui demander s'il serait intéressé de présenter.

b. *Economies budgétaire*

Constat par un des membres qu'il s'agit d'un courrier de la Chambre Francophone de l'UGIB mais qu'il y en plus du logo de l'UGIB, celle de deux asbl ; l'acn et FNIB. Il est dit que si c'est un courrier de la Chambre alors ces deux logos ne doivent pas être ajouté en plus, ou alors cela ne doit être qu'un courrier des asbl, alors c'est le logo de l'UGIB qui doit être enlevé.
NVKVV remercie l'acn d'être présente et d'assumer ses responsabilités et de défendre les projets de la FNIB.
Un membre fait remarquer que la FNIB n'est pas souvent représenté.

En ce qui concerne le courrier, le CA n'est pas d'accord avec la forme, le style et le ton utilisé. Cela ne correspond pas à la manière dont nous voulons communiquer. Si nous communiquons sous cette forme il y a des risques de fermer la porte avec le cabinet.

Question au CA concernant le contenu ? ;

- Soit il s'agit d'un courrier acn + FNIB et ils l'envoient à leur nom, soit il s'agit d'une lettre de la CF mais alors fédérale. Alors sous quelle formulation ?

Est-ce que nous sommes disposé à envoyer la lettre dans une forme plus assertive ? Oui, le courrier doit être écrit en néerlandais par respect pour la ministre. C'est ce qui a été aussi pour la ministre Onkelincx, idem pour les germanophones. Et il y aura plus de résultat. Seul le logo de l'UGIB y sera apposé.
Discussion concernant ce que cette lettre doit contenir.
Ce qu'il ressort de la discussion ; les économies budgétaires ne plaisent pas car les soins de santé doivent rester accessible. Il faut réagir avec des arguments ciblés et listés, si possible des chiffres. Nous devons mettre en avant que nous comprenons que les réformes sont nécessaire mais que nos arguments doivent aussi être pris en considération.
Proposition de faire un texte martyre qui sera modifié au fur et à mesures des remarques des asbl.

5. <u>Rapports des chambres</u>

a. *<u>Chambre néerlandophone</u>*

Pas de réunion

b. *<u>Chambre francophone</u>*

Les points discuté OJ

- Feedback rencontres ; Rapport de la rencontre avec les Cabinets de l'Enseignement le 07 octobre 2016 & de la réunion des chambres unies du 13 octobre 2016 en vue de la préparation la rencontre structurelle du 25 octobre.
- Réforme AR n°78
- Texte de Vision de la Chambre Néerlandophone « sur l'Art infirmier en 2030 »
- ASSISTEO
- Décision du gouvernement de faire des économies sur les soins de santé ; la chambre Francophone doit-elle réagir ?
- Représentant pour l'AG du SISD Wapi
- Dossier « métiers pénibles » : liste de fonctions, descriptifs de fonctions, pénibilités rencontrées, cadres de travail,…
- Statuts & ROI ;GT & Reprendre connaissance des statuts de l'UGIB

c. *<u>Chambre germanophone</u>*

Pas de réunion

6. Nouvelles des commissions et groupes de travail: CFAI, CTAI,…

CTAI : il manque toujours 2 médecins femmes & néerlandophone. Nous n'en avons pas trouvé. Tant que les membres du CTAI ne sont pas complet pas de CTAI. On peut demander une exception auprès du ministre.

CFAI : Réunion en séance plénière ce 8 novembre. Présentation de la différencions de fonction puis GT pour prendre les propositions. Il y avait beaucoup de questions. Le CFAI a fait des adaptations en fonction de ce qui a été apporté par les personnes présentes.

La présentation du PPT sera envoyé aux membres. Nous pouvons donner un retour jusqu'au 17 novembre.
Discussion sur le travail effectué par le CFAI ; dans le contenu, infirmier clinicien et en pratique avancé sont difficile à distinguer l'un de l'autre. Où sont situé les enseignant ? La structure hiérarchique ? La place donnée au master et doctorat semble plus important sur le schéma car le cadre et plus épais alors que d'un point de vue nombre de personne c'est l'inverse. Ils vont réduire le cadre.

CNEH : Monsieur Koen Balcaen fait un rapport au CA sur les travaux du CNEH. Le nouveau CNEH composé depuis le mois de mai 2016 a reçu plusieurs demandes d'avis de la part de la ministre De Block.
Ces questions et leurs réponses sont disponibles sur le site du CNEH : http://www.cneh.fr

Dans l'ensemble, il s'agit des demandes d'avis suivant :
1. Demande d'avis concernant la nécessité d'augmenter ou non les critères de programmation pour les lits Sp S4, et se subdivisent en 4 sous questions :

1. Comment peut-on améliorer l'organisation et le financement des soins palliatifs en Belgique en préservant la neutralité budgétaire, sachant que la majorité des Belges souhaitent mourir chez eux ?
2. Compte tenu de la réponse à la question 1 et des connaissances scientifiques disponibles : quels sont les besoins actuels et futurs et lits Sp (S4) et en soutien aux soins palliatifs en milieu hospitalier ?
3. Si, à partir des questions 1 et 2, il apparait qu'il faut étendre les lits Sp S4, de quel mécanisme va-t-on pouvoir se servir pour attribuer ces lits par région ?
4. Quelles règles de reconversion s'indique-t-il d'appliquer pour convertir un certain volume de lits aigus en lits S4 en préservant la neutralité budgétaire ?

2. Demande de propositions d'économies structurelles envisagées à partir de 2017. L'effort demandé au secteur des hôpitaux s'élève à 52.2 millions d'euros (BMF et hospitalisation de jour).
3. Demande de propositions d'économies supplémentaire dans le secteur hospitalier à hauteur de 90 millions d'euros.

A la première demande d'avis il a été répondu par un groupe de travail commun d'agrément, de programmation et de financement complété par des experts externe. L'avis a été soumis fin septembre 2016.

Les deux questions suivantes ont été partagées entre des groupes de travail spécifiques sous le chapeautement de la section des finances. Les réactions ont été globalement négatifs aux propositions car elles hypothèquent, non seulement, les initiatives sur la qualité dans les hôpitaux mais exercent aussi une forte pression sur l'emploi. Surtout par le sous-financement actuel et la menace des résultats négatifs dans les hôpitaux généraux (voir l'analyse MAHA) il est à noter que ces économies compromettent l'avenir, surtout si la réforme radicale du financement persiste.

7. **Informations :**
   a. **l'Europe: EFN**

La candidature de l'UGIB a été accepté par l'EFN. Le CA doit désigner une personne effective et une suppléante.
Nous avons communiqué le nombre de membres total de l'AUVB-UGIB-AKVB à l'EFN. Nous représentons 32 121 infirmiers en Belgique. Seul 1/5 des infirmiers sont affiliés à des asbl et organisations professionnelles, c'est peu.
Du côté des néerlandophone, il y 25 739 infirmiers affiliés, du côté des francophone 6328 infirmiers et du côté germanophone 294 infirmiers.
Nous avions budgété 16000 euro pour notre affiliation à l'EFN. Pour 2016 nous devons payer 12 000,00 euro. Il y a une cotisation pour les Research contribution qui n'était pas inclus dans le budget. Nous allons nous informer sur à combien s'élèvera ce montant pour 2017.
Les personnes (effective et suppléante) qui seront mandatées à l'EFN doivent être neutre. Elles représenteront les infirmiers Belge. Il est important que nous ayons la garantie que les personnes mandatées soient neutres.
Le président propose les coordinateurs en tant que représentant, Deniz Avcioglu en tant membre qu'effective et Wouter Decat en tant que membre suppléant.
La NVKVV fait remarquer que c'est un point important qui aurait dû être mentionné à l'OJ. Il se trouve qu'au moment où l'agenda a été fait nous n'avions pas encore de réponse.

La NVKVV signale que c'est beaucoup d'argent et qu'ils ne sont pas d'accord qu'autant d'argent soit donné à l'EFN.
L'adhésion est calculée par échelle de membres. La NVKVV demande c'est quoi un « membre » ? Elle fait remarquer que les nombres de membres ont été validé mais pas vérifié. Parfois certaines personnes ne savent même pas qu'ils sont membre d'organisation professionnelle. Exemple ils s'inscrivent à un congrès et sont comptabilisé comme membres. Puis il y a des personnes qui sont membres de deux voire de plusieurs asbl. Nous devons faire confiance à nos membres quant à la communication du nombre de leur membres. Nous ne pouvons pas faire un listing et vérifier un par un. Peut-être il serait bon de prendre conseil d'un expert quant au comptage des membres. Le sujet sera remis à l'OJ de la prochaine réunion.

Un membre demande quel est la valeur ajouté de faire partie de l'EFN ? L'Europe c'est un pas vers l'international. Le gouvernement est sensible à ce qui se dit dans l'Europe. Il ne faut pas rester au niveau national. L'Europe augmente le niveau de la formation infirmière.
Un membre fait remarquer que le budget pour le bureau de communication est plus élevé que l'affiliation à l'EFN. D'ailleurs le budget d'adhésion avait été communiqué lors du CA de mars 2016.

La FNIB est d'accord de partager son expertise sur l'EFN. Dans une phase de transition Yves Mengal c'est la personne idéale pour nous enseigner.
La question de savoir si la FNIB va rester dans l'EFN est posé ?

Pour les représentants, il est difficile pour les asbl de donner une réponse tout de suite. Personne ne souhaite qu'il soit dit que la question a été traité en vitesse. Une décision devra être prise pour le prochain CA. Pour rappel la personne désigné et/ou choisi doit avoir des disponibilités pour voyager pour représenter l'AUVB-UGIB-AKVB lors des réunions de l'EFN.

Un appel à candidature pour représenter l'AUVB-UGIB-AKVB à l'European Federation of Nurses Associations sera envoyé aux membres.

b. La Réponse de la ministre De Block à notre lettre du 12 Avril, 2016, sur la 'prévision de la force de travail infirmière dans le secteur de la santé : Groupe de Travail « Infirmiers » de la Commission de Planification "offre médicale".(lettre (Nl) et réponse en annexe)

Le sujet n'a pas pu être abordé lors de la réunion par manque de temps.

c. Courrier au Ministre de la pension

Le président a eu un contact avec un membre de l'Open VLD. Cette personne nous a conseillé de rédiger un courrier sur les métiers pénible à l'attention du Ministre de la pension Monsieur Bacquelaine. Ce courrier contiendrait nos préoccupations.
Un premier jet de ce courrier sera écrit pour le mois de décembre et repris à l'OJ. La personne de l'Open VLD pense que le ministre viendra avec un dossier et que ce sera voté en commission parlementaire.
Si nous écrivons une question parlementaire il y a des chances que Madame Maggie De Block réponde plus vite car ils sont dans la même partie politique et qu'ils se parlent avant.

8. Divers

Pas de divers.
Merci à ceux qui sont resté d'être resté jusqu'à la fin.

Annexe(s)

1. **PPT Réforme AR n°78**

Rapporteur : D. AVCIOGLU

La séance est close à : 21h30